



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6
Mercredi 17 février 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Court

Avis de construction

Requérants: Sylvia et Jean Beeler, rue de Mévilier 26, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Variante B SA, Rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 148, au lieu-dit «Rue de Mévilier 26», 2738 Court

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Dimension: selon plan déposé

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plan, jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 10 février 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Ordonnance communale sur les déchets

Selon l'article 28 du Règlement sur les déchets de la Commune mixte de Crémines du 3 décembre 2020, le conseil communal a, lors de sa séance du 2 février 2021, adopté l'Ordonnance communale sur les déchets. Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle entrera en vigueur rétroactivement dès le 1er janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures (merci de prendre rendez-vous au 032 499 95 42) ou sur le site de la commune www.cremines.ch.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 17 février 2021

Le Conseil communal



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2020

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation de la commune mixte, le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 4 février 2021.

Belprahon, le 17 février 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Statistique des déchets 2020

87.75 t de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée dans notre commune. En détail, il y a eu:

- 24.90 t d'ordures ménagères
- 6.42 t d'encombrants
- 0.49 t de comp. commune
- 41.94 t de déchets compostables (tournée verte)
- 9.36 t de papier
- 4.64 t de carton

Par rapport à l'année 2019, le volume des déchets collectés a augmenté de 2.89 t.

Cette année, la moyenne des déchets encombrants par habitant (31.940 kg) est passée en dessous de la moyenne régionale (51.09 kg).

Corcelles, le 17 février 2021

Conseil communal



Crémines

Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2020

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2020 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 26 janvier 2021).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 2 février 2021.

Crémines, le 10 février 2021

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant: Beuchat Sandra et Pierre-Alain, Les Vergers 15, 2743 Eschert

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N° 657, Les Vergers 15, 2743 Eschert

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade nord ouest

Dimensions et genre: Selon plans déposés

Zone: Plan de quartier «Les Vergers sous le Village»

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 8 février 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Jimmy Naine, Le Clos 1, 2743 Eschert

Auteur du projet: Jimmy Naine, Le Clos 1, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 70, Le Clos 1, 2743 Eschert

Projet: Démolition-reconstruction grenier, transformations et changement d'affectation de la grange, pose d'une cheminée et construction d'un hangar-dépôt. Demande déposée partiellement après coup

Dimensions et genre: Selon plans déposés

Constructions du projet : Selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement**. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 12 février 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Fernandez Moreira Oscar et Souto Capelan Rocio, rue du Bruye 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux

Emplacement : Parcelle N° 3367, Plein-Soleil 30

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage au Nord-Est, annexe avec terrasse en toiture à l'Ouest et pompe à chaleur

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Rental Vision 2000 SA, Case postale 925, 2740 Moutier.

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement : parcelle N° 3326, au lieu-dit : «Chan-temerle», commune de Moutier.

Projet : construction d'un ensemble d'habitations comprenant 6 appartements avec parking semi-enterré (8 places de stationnement), aménagement de 3 places de stationnement extérieures, pose d'une PAC par sondes géothermiques, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et construction d'un couvert à container (annexe).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Prés Zuber » - Secteur C.

Dérogations : art. 80 LR et 24 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 février 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Ecoles enfantines

Inscription des élèves

Inscriptions des élèves de 1^{re} année à l'école obligatoire

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années :

deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2016 et le 31.07.2017 aura lieu **mardi 2 mars ou jeudi 4 mars 2021, de 8 h à 11 h, au secrétariat de l'école, rue du Clos 1, 1^{er} étage.**

Pièce à présenter : livret de famille, éventuellement acte de naissance.

Pour les étrangers : passeport ou permis de l'élève.

La rentrée des classes 2021-2022 est fixée au 16 août 2021.

Moutier, février 2021

Ecole enfantines et primaires

Avis de construction

Requérant : Saraiva Marques Luis Miguel et Cynthia, chemin du Coteau 23, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3044, chemin du Coteau 23

Projet : Construction d'une piscine enterrée et chauffée par une pompe à chaleur côté Sud ; construction d'un mur de soutènement au Sud ; pose de palissades au Nord et à l'Ouest

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Oasis Moutier SA, rue des Œuches 10, 2740 Moutier

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 319, rue des Oeuches 10

Projet : Fermeture d'une partie du couvert existant côté Nord-Ouest et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur toute la longueur du couvert

Zone : PQ « Gros-Clos »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 février 2021

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Avis de construction

**** annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité de Perrefitte les 26 août 2020 et 2 septembre 2020 ****

Requérants : M^{me} Sonia et M. Nuno Figueiredo, Rue de la Condémine 17, 2740 Moutier.

Auteur du projet : ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 749, au lieu-dit : « Grosses Œuches », commune de Perrefitte.

Projet : construction d'une maison familiale sur un étage et d'un garage séparé, pose d'une pergola bioclimatique, de panneaux solaires photovoltaïques et d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c a bis OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 février 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Informations communales

Distribution de masques de protection

Une première distribution de masques de protection a eu lieu durant le deuxième semestre de l'année 2020. Etant donné qu'il reste encore un stock de masques de protection, le Conseil a pris la décision d'effectuer une deuxième distribution. Chaque citoyen peut venir retirer dix masques de protection durant les heures d'ouverture du bureau municipal et ce jusqu'à épuisement du stock.

Bons de garde

Les inscriptions sont possibles depuis le 4 janvier dernier. Il est toutefois important que les personnes intéressées fassent leur inscription dans « Kibon » après avoir rempli leur déclaration d'impôts, cela simplifie grandement les démarches d'inscription. Le délai d'inscription sur « Kibon » est fixé au 30 juin 2021.

Toutes les informations se trouvent sur la page communale dédiée aux bons de garde (rubrique « news »).

Ouverture du bureau municipal

Durant la semaine blanche, soit du 22 au 26 février 2021, le bureau municipal sera ouvert comme suit :

- mardi : 10h-11h et 15h-18h
- jeudi : 10h-11h
- vendredi : 10h-11h

Le Fuet, le 17 février 2021

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Kuhn Real Estate GmbH, M. Stefan Kuhn, Chemin du Crêt 3, 2533 Evilard.

Auteur du projet : Kuhn Construction Management GmbH, M^{me} Laurie Lehmann, Prés Limenans, 2720 La Tanne.

Projet : installation d'un nouveau monte-charge et d'un nouvel ascenseur dans le bâtiment Rue H.-F. Sandoz 64 sis sur la parcelle N° 28 en zone d'activités A3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : objet « C » digne de conservation, ensemble bâti F.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 février 2021

Le chef des travaux publics

Votations du 7 mars 2021

En vue des votations du 7 mars prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué. Il regroupe les personnes suivantes:

Président: Terrier Stéphane
 Secrétaire: Morales Amanda
 Membres: Chételat Aurélie
 Chèvre Richard
 Cornu Charlotte
 Cremona Caroline
 Cuenin Chantal
 De Pinho Ribeiro Luana
 Merlino Michele
 Mosimann Guy
 Moy Séverine
 Müller Linda

Tavannes, le 15 février 2021

Secrétariat municipal



Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Lerch & Cie, Garage Alouette, Grand-Rue 68, 2735 Malleray

Auteur du projet: Lerch & Cie, Garage Alouette, Grand-Rue 68, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 740-742, Grand-Rue 68, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement de la publicité Mitsubishi par Hyundai et installation d'un nouveau pylône à l'entrée de la réception

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HA

Dépôt public: du 10 février 2021 au 9 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 5 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Mérillat SA, La Cornette 6, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 32, au lieudit: «La Cornette 6a», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: installation, dans le bâtiment existant, de trois containers métalliques ventilés mécaniquement pour le dépôt de gaz inertes, combustibles et oxydants.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HII.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 février 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Ordonnance d'organisation

En date du 28 janvier 2021, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance d'organisation (Oo) de la Commune mixte de Valbirse.

Les modifications portent sur le délai pour la transmission des objets à mettre à l'ordre du jour du Conseil communal. Certaines références au nouveau règlement du personnel ont par ailleurs été adaptées ou supprimées.

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} février 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre. Elles peuvent être consultées auprès de l'administration communale, sur rendez-vous.

L'ordonnance révisée se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration; Règlements et taxes).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 8 février 2021

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Lerch Hermann, Champ Pention 10, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 985, Champ Pention 10, 2735 Bévillard

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage: pompe à chaleur air-eau au Sud de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 17 février 2021 au 16 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Moeschler Jean-René, La Franay 21, 2735 Malleray

Auteur du projet: Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 1491, La Franay 21, 2735 Malleray

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage: pompe à chaleur air-eau au Sud de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 17 février 2021 au 16 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Banque Raiffeisen, Pierre Pertuis - M. Nicolas Wyss, case postale 38, 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévillard

Description du projet: Installation d'un totem lumineux avec inscription Raiffeisen en bordure de parcelle côté route cantonale; installation de 2 lampes d'éclairage pour le bancomat (installation sur la façade Est du bâtiment existant)

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre

Dépôt public: du 17 février 2021 au 16 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 février 2021

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch